



# FORCE OUVRIERE

## SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

### Section Corse du Sud

Monsieur ou madame le Maire,

Monsieur ou madame le ou la président(e) de l'intercommunalité,

La Directrice Régionale des Finances Publiques de Corse (DRFiP), Madame G. ASSOULINE, a reçu pour instructions de la Direction Générale de venir à la rencontre des élus locaux, au lendemain des élections municipales et intercommunales 2020. A travers ces entretiens, son objectif est de tenter de vous convaincre des "bienfaits" de la réforme qu'elle est chargée de mettre en place concernant la désimplantation de ses services dans le département.

En tant que syndicat majoritaire des finances publiques en Corse du Sud, il est de notre devoir de vous informer et de vous alerter au sujet de cette évolution majeure et sans précédent dans l'organisation de l'administration des Finances Publiques (DGFIP) dans l'île. Cette évolution emportera des conséquences néfastes pour la qualité du service public rendu aux élus ainsi qu'aux administrés que vous représentez.

Depuis le mois de juin 2019, l'ensemble des départements au niveau national connaît son «Nouveau Réseau de Proximité» (N.R.P.)... sauf la Corse où tout au long de l'année dernière, élus locaux et agents des finances publiques ont manifesté leur opposition aux restructurations envisagées dans l'île.

Dans un courrier du 22 février 2019 adressé au président de la Collectivité de Corse, Monsieur G.SIMEONI, la préfète de Corse alors en exercice, Mme J.Chevalier, avait elle-même clairement signifié son opposition à la fermeture des trésoreries dans la région. De même, la Ministre de la Cohésion des Territoires, Madame J.GOURAULT, s'était ensuite engagée à ce qu'aucune structure ne soit fermée en 2020 en Corse.

Ce retard dans l'annonce des restructurations des postes de la DGFIP en Corse n'a qu'un seul objectif : En vous indiquant que son projet s'applique déjà partout ailleurs sur le continent, l'administration compte éviter de nouvelles protestations de la part des élus locaux et des organisations syndicales auprès desquelles elle est tenue d'afficher ensuite la pseudo-concertation menée avec vous.

Les craintes de la DRFiP sont à la hauteur du démantèlement de nos services qui va constituer une grave atteinte à la qualité du service rendu par cette administration auprès des élus et des usagers : Afin de pallier la suppression des services des finances publiques, particulièrement en milieu rural, le plan de communication de la direction consiste à vous faire croire, qu'au contraire, des « points de contact » de notre administration vont augmenter la présence de la DGFIP pour les usagers :

- Les trésoreries de proximité actuelles (Bonifacio, Sartène, Lèvie, Sainte-Marie Sicché, Ajaccio, Vico pour le 2A) n'existeraient plus. Leurs missions seraient réparties entre d'une part des **services de gestion comptable (S.G.C.)**, un ou deux maximum dans le département en lieu et place des trésoreries existantes, et d'autre part des **conseillers aux décideurs locaux (C.D.L.)** censés remplacer les comptables avec lesquels vous travaillez.
  - Les **S.G.C.**, éloignés géographiquement des communes rurales, centraliseraient la gestion comptable avec un nombre très élevé de budgets locaux à gérer. Ils se trouveront donc également éloignés humainement et professionnellement des ordonnateurs locaux.
  - Les **C.D.L.** seraient les seuls contacts que vous pourriez rencontrer, sur rendez-vous. Mais ils seraient chargés de vous livrer un conseil juridique, fiscal et financier... tout en n'ayant plus en charge la gestion de vos budgets ! Cette évolution ne constitue donc en rien un renforcement du conseil aux collectivités locales.

- Les 3 services des impôts des particuliers (S.I.P.) et services des impôts des entreprises (S.I.E.) installés dans notre département à Ajaccio, Sartène et Porto-Vecchio, verraient leur nombre se réduire par voie de suppressions et de regroupements, éloignant de fait l'usager de nos services (avec peut-être de manière temporaire une "antenne" locale, comme il a été souvent annoncé sur le continent, afin d'atténuer la brutalité de l'annonce !).

Nos services deviendraient alors exclusivement joignables par internet ou par le biais de plateformes téléphoniques... une solution inadmissible dans notre région à la population âgée, confrontée de surcroît à des «zones blanches» (sans réseau) encore nombreuses.

Pour tenter de convaincre les élus locaux du bien fondé de sa démarche, le gouvernement axe la promotion de son projet sur les «points de contact» qu'il entend mettre en place au travers des «maisons France service» (M.F.S.) et sous forme de permanences itinérantes.

Cette communication est trompeuse : loin d'être des services de la DGFIP au professionnalisme et à l'expertise reconnus, ces «points de contact» seraient juste constitués d'une ou deux personnes au statut non précisé (contractuels, fonctionnaires territoriaux...) censée(s) assurer un accueil de premier niveau pour des administrations et des opérateurs nombreux et très divers : CAF, CNAV, CNAM, MSA, CARSAT, Pôle emploi, la Poste, certains accès aux services des ministères du Travail, de l'Intérieur ou de la Justice, etc.

Non, ces M.F.S., structures légères, généralistes et à la pérennité très incertaine, ne seront pas en mesure d'apporter l'aide et le conseil nécessaires aux usagers dans le domaine de la fiscalité contrairement aux personnels qualifiés, aujourd'hui dans nos trésoreries. A titre d'exemple, les agents en charge de la M.F.S. inaugurée en 2019 à Vico n'ont bénéficié que d'une 1/2 journée de formation relative aux métiers des finances publiques !

L'année dernière, alertés par nos soins, de nombreux conseils municipaux ont voté des délibérations en faveur du maintien des structures de la DGFIP en Corse. Ces délibérations s'appuient sur le respect des dispositions de la «Loi Montagne» qui prévoient le renforcement de la qualité, de l'accessibilité et de la proximité du service public en zone montagnaise sur l'ensemble de l'île.

La menace qui pèse sur les structures de notre administration n'a jamais été aussi pressante, or la DGFIP a besoin de votre assentiment par le biais de signature de conventions, afin de mener à terme son projet mortifère. Le syndicat FO-DGFIP 2A souhaite ainsi vous alerter sur la question de l'accessibilité du service public. Ce mouvement de reconcentration des services de l'Etat ne peut être que préjudiciable au maintien des populations dans la ruralité et territoires à densité humaine modeste. A ce titre, il nous a semblé nécessaire de vous fournir l'architecture générale de la réforme afin que vous puissiez défendre au mieux vos valeurs et vos concitoyens.

D'avance, un grand merci pour l'intérêt que vous porterez à notre démarche. Nous sommes bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,

Matthieu CAILLAUD  
*Secrétaire départemental FO-DGFIP 2A*